

Bibliographie

- Dees, A.: *Etude sur l'évolution des démonstratifs en ancien et en moyen français*, Groningen 1971.
- : *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*, Tübingen 1980.
- Ernst, G.: *La flexion des substantifs, des adjectifs et des participes dans le Roland d'Oxford (ms. Digby 23)*, Lund 1897.
- Legge, M. D.: *L'anglo-normand: langue coloniale?* Actes du XIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Québec 1976, p. 85-90.
- Pope, M. K.: *From Latin to Modern French with Especial Consideration of Anglo-Norman*, Manchester 1952.
- : *The Romance of Horn by Thomas*, Oxford 1964.
- Reenen, P. Th. van et Schøsler, L.: *Le système des cas et sa disparition en ancien français*, Vrije Universiteit Working Papers in Linguistics no. 4, Amsterdam 1983.
- Short, I.: *On Bilingualism in Anglo-Norman England*, Romance Philology 33 (1980), p. 467-479.
- Spence, N. C. W.: *A Note on the History of the French Definite Article le/la/les*, Romance Philology 29 (1976), p. 311-318.
- Vising, J.: *Etude sur le dialecte anglo-normand du XII^e siècle*, Uppsal 1882.
- Walberg, E.: *Le Bestiaire de Philippe de Thaün*, Paris/Lund 1930.
- Waters, E. G. R.: *The Anglo-Norman Voyage of Saint Brendan by Benedeit*, Oxford 1928.

Morten Nøjgaard

La thèse de Lene Schøsler (LS) se propose de répondre à deux questions: la fonction syntaxique de la déclinaison bicasuelle (db) et les causes de sa disparition. Les 200 pages consacrées à la première question apportent une réponse sans doute définitive, qui peut se résumer en peu de mots: la db n'avait pas de fonction syntaxique nécessaire en ancien français! La thèse est hardie, mais la démonstration convaincante. Seule elle explique les quatre traits, pour le moins étonnants, qui caractérisent le statut de la db dans l'ancienne langue:

- 1° Les plus anciens textes sont déjà "irréguliers" (ne respectant pas entièrement la db).
- 2° Les textes réguliers apparaissent tard: le premier texte qui respecte la db à 100% est le *Perceval* de Chrétien dans un ms du XIII^e s. (LS 102).
- 3° Les textes ignorant totalement la db sont pratiquement contemporains des premiers textes réguliers, le premier *Miracle de Saint-Louis*, qui n'a qu'un seul cs, étant d'env. 1300 (v. LS 109) et les chartes de l'ouest rédigées entre 1266 et 1300 (LS 197) ne connaissant quelques rares cs qu'à l'état de formes figées.
- 4° Jusqu'à la disparition définitive de la db les "fautes inverses" (c'est-à-dire cs pour cr) restent pratiquement inconnues. C'est un des grands mérites de LS d'attirer l'attention sur ce phénomène qui prouve sans réplique que, dès les premiers textes, le sens de l'évolution reste établi dans le système de la langue: le cr est senti comme le cas extensif, et si l'on devait "fauter", on pouvait remplacer le cs par le cr, mais non inversement.

Si l'on comprend qu'une catégorie flexionnelle qui, dans le corpus de LS, n'assure l'identification actantielle entre le sujet et l'objet que dans *quatre* cas parmi les très nombreux exemples recensés par LS avant 1200 (LS 111), n'assume pas de fonction syntaxique essentielle, il demeure en revanche mystérieux non pas qu'elle ait disparu, mais qu'elle ait survécu du IX^e jusqu'à la fin du XIII^e siècle! En d'autres mots: quel a bien pu être le rôle que la db a dû jouer dans la langue pendant cette période plutôt longue? Là-dessus, malheureusement, LS ne nous renseigne guère. Elle s'en tient à prétendre que la langue écrite a dû être le reflet de la langue parlée, en ce qui concerne la db. Pour ma part, je verrais plutôt la db comme un ornement stylistique particulier à la langue écrite, ayant donc un statut parallèle à des phénomènes modernes comme le passé simple ou le nombre marqué par -s(-x).

En effet, si la db n'est qu'un ornement stylistique, il est normal que sa présence varie à la fois de texte à texte et d'époque en époque, selon les modes du temps et des milieux culturels. LS se contente d'enregistrer ces variations, ce qu'elle fait d'ailleurs avec une grande finesse. Le terrain est ainsi déblayé pour l'étude stylistique qui s'impose. Seule une interprétation stylistique peut expliquer comment une régularisation rigoureuse (Chrétien, les chroniqueurs) a pu accompagner un mouvement exactement inverse chez des auteurs qui renonçaient toujours davantage à orner leurs discours de cs. (chartes, Miracles). Cette interprétation est corroborée par la découverte importante de LS (p. 118): les textes réguliers montrent la même progression de la "série 3", c'est-à-dire des actants pronominaux (il - le, etc.), que les textes parfaitement irréguliers. Le fait prouve que l'évolution des catégories syntaxiques de base se poursuit indépendamment de celle de la db, phénomène parfaitement naturel, du moment que la db reste un ornement sans incidence sur la structure fondamentale de la phrase.

Le meilleur argument contre l'hypothèse stylistique, qui rejoint finalement celle de la tradition philologique, est sans doute la "régularité" dialectale de la disparition, allant de l'ouest vers l'est. LS a consacré beaucoup d'efforts à prouver ce mouvement dialectal, tout en convenant elle-même (p. 216) que les faits dialectaux - pour autant qu'ils soient connus - sont très difficiles à interpréter: dans quelle mesure les textes reproduisent-ils fidèlement les parlers locaux du moment? Quelle est l'influence des ateliers, des traditions scripturales, etc., etc.? Notons, par exemple, que selon Pope le -s (et le -t) final se serait affaibli d'abord dans le sud du domaine d'oïl (Maine, Anjou), et aurait résisté le plus longtemps dans le nord (Picardie). D'après les données de Pope, on s'attendrait donc plutôt à un mouvement allant du sud vers le nord. Dans l'état actuel de nos connaissances, l'argument dialectal ne me paraît pas concluant.

LS ne consacre qu'une trentaine de pages à la deuxième question: les causes de la disparition de la db. Aussi bien est-ce, sans aucun doute, cette partie qui suscitera le plus de critiques. A juste titre, car LS a ici voulu faire trop - et trop peu. L'hypothèse est vaste et audacieuse (voir le résumé de Palle Spore) et nécessiterait une analyse exhaustive de phonétique, de phonologie et de morphologie pour tout ce qui touche de près ou de loin au statut de -s en ancien français. Comme on ne nous la donne pas, l'hypothèse reste une simple idée.

Je pense que le problème tient en partie à ce que LS reste tributaire de la tradition philologique attribuant une importance excessive à l'amuisement du -s. Elle démontre sans réplique que le rendement fonctionnel de la db est quasi nul pendant toute la période de l'ancien français. Par conséquent, il lui faut un autre facteur qui ait pu déclencher la

disparition du système casuel. Ce serait là le rôle du -s final. Or cette idée ne résiste pas à l'analyse. Il suffit de penser à la situation de la catégorie du nombre en français écrit moderne, telle qu'elle s'est établie depuis le XV^e siècle. La marque du pluriel est un -s qui non seulement ne se prononce plus (sauf en liaison), mais qui n'a jamais été prononcé depuis qu'il est devenu exclusivement une marque de nombre (et non plus aussi de cas)! L'amuïssement de -s ne constituerait donc aucun argument pour l'abandon de la db.

En fait, LS néglige de considérer l'amuïssement des autres consonnes finales, puisque cette évolution générale a une importance évidente pour toutes les flexions nominales. En effet, le phénomène de base qui fait bouger tout le système morphologique des langues romanes est l'affaiblissement phonique de la fin consonantique de la dernière syllabe du groupe phonique, et cela dès le latin parlé à l'époque classique. Ce mouvement a été particulièrement fort et a duré particulièrement longtemps dans le domaine gallo-roman.

Une des conséquences de cette évolution phonétique est de déplacer les marques de flexion vers la partie initiale du syntagme nominal. C'est ainsi que les déterminatifs du nom sont appelés à assumer de nouvelles fonctions flexionnelles, les flexions nominales ne persistant qu'à l'état de marques uniquement écrites ou de vestiges clairement archaïques de systèmes flexionnels défunts (canal – canaux, etc.).

De ce point de vue aussi, ce n'est pas la disparition, mais la conservation de la db qui fait problème, puisque la survie d'une forme telle que le cas sujet marquée par une consonne finale en voie avancée de disparition apparaît bien comme une anomalie.

Dans ces conditions, le véritable problème, en ce qui concerne la disparition de la db, n'est donc pas le sort spécifique du -s, mais la question de savoir si la langue réussit à transporter les marques casuelles de la partie finale du mot à la partie initiale du syntagme nominal, c'est-à-dire à baser la flexion nominale sur la flexion des déterminatifs. LS a fort bien vu le problème (malgré son idée fixe concernant -s), puisqu'elle discute p. 223 sqq. la possibilité d'un "paradigme II", c'est-à-dire un état hypothétique de la langue où les noms ne connaîtraient que le nombre alors que les déterminatifs (masculins) exprimeraient le cas (basé sur l'alternance vocalique /-ə/). On peut constater qu'un tel paradigme n'a jamais été généralisé: seul le nombre a réussi à s'affirmer comme flexion déterminative basée sur l'alternance vocalique (ə (et autres voyelles)/e). La question de savoir pourquoi le cas n'a pas pu suivre la transmission du nombre reste enveloppée dans un épais mystère, aussi après la thèse de LS.

Une valeur fondamentale du travail de LS est la richesse des analyses de détail. Il abonde en commentaires d'exemples judicieusement choisis, en statistiques instructives et en aperçus stimulants. Ainsi l'intérêt qu'il suscite dépasse de très loin la question de la db. Je n'en veux pour exemple que le chapitre de l'ordre des mots en ancien français (p. 122 sqq.). LS renouvelle nos connaissances sur l'ordre respectif du sujet, du verbe et de l'objet et ses statistiques constitueront un instrument de travail qui sera indispensable à toute étude future de l'ordre des mots en français. Par exemple LS peut prouver, chiffres en main, le caractère exceptionnel de l'ordre VSO, observation extrêmement importante pour qui veut comprendre la continuité de l'évolution. En effet, si le français moderne n'admet plus que l'ordre SVO (quand les membres sont nominaux), l'ancien français connaît aussi l'ordre SOV. Or, l'élimination de l'ordre VSO comme ordre possible en ancien français permet de voir que le français a moins changé qu'il n'y paraît, puisque le rapport entre S et V est resté constant par rapport à O: le sujet reste de toute façon à l'extérieur du noyau constitué par V et O, quel que soit l'ordre respectif de ces deux éléments. LS a relevé en tout et pour tout 11 exemples de VSO: il faudrait soumettre ceux-ci à un examen critique.

La thèse de LS est riche de ce genre d'observations inspiratrices d'autant plus qu'elle se base toujours sur une documentation philologique solide, de première main. La chronologie des circonstances dans lesquelles la db a disparu pourra peut-être être approfondie et nuancée, mais je ne vois pas comment on pourrait mettre en doute les grandes lignes de la démonstration de LS. En revanche, je ne pense pas que le dernier mot soit dit sur l'énigme de la disparition de la db: nous attendons avec impatience les résultats de l'enquête en cours à Amsterdam sur le sort de -s en ancien français.

Morten Nøjgaard
Odense

Réponse à Morten Nøjgaard

Je remercie Morten Nøjgaard de ses aimables commentaires. C'est un plaisir pour moi de voir que ma thèse peut servir de point de départ pour des réflexions et peut-être des recherches ultérieures.

Les observations de MN concernent deux points capitaux de mon argumentation: le rôle de la déclinaison et le rapport entre les deux catégories morphologiquement liées: le cas et le nombre. L'importance de ces deux points nécessite une réponse approfondie.

Quel est le rôle de la déclinaison bicasuelle? Mes recherches m'ont permis de prouver que la fonction syntaxique de la déclinaison bicasuelle est de contribuer – et souvent de manière peu efficace – à assurer l'identification actantielle. La question que MN pose avec justesse est la suivante: pourquoi a-t-il été possible de conserver si longtemps une catégorie qui était, au fond, superflue? Et MN répond: parce que la catégorie du cas avait une fonction stylistique, et non pas syntaxique.

Si la question est pertinente, la réponse proposée par MN me semble fort douteuse, et cela pour plus d'une raison. La première objection qui se présente à l'esprit, c'est que MN ne nous explique pas pourquoi on aurait abandonné cette manière d'orner les textes. Un trait stylistique tellement tenace ne disparaîtrait probablement pas comme par enchantement.

Le meilleur argument contre l'hypothèse stylistique est, selon MN, le fait que l'état de la déclinaison est lié à une variation linguistique d'ordre dialectal, qui est évidemment indépendante de toute considération d'ordre stylistique. La documentation dialectale est très nette sur ce point (cf. mon chapitre 8), car il ne faut pas oublier que MN, comme moi, n'entend se prononcer que sur la structure de *la langue écrite*. Il est vrai que les choses se compliquent quand on essaie d'évaluer le rapport entre le système écrit et le système oral de l'époque, c'est pourquoi il faut éviter, dans la mesure du possible, de confondre ces deux niveaux du langage (cf. ma thèse § 0.4.). La critique que dirige MN contre ma description dialectale des textes concerne justement son rapport avec la langue parlée, c'est pourquoi elle n'est pas pertinente pour la discussion qui concerne, comme je l'ai dit, exclusivement la langue écrite.

Il n'est pas dans mon intention de m'attarder sur le fait assez surprenant que le prétendu ornement stylistique apparaisse sans distinction dans les divers types de textes – juridiques, religieux, dramatiques, etc. – par contre, l'argument le plus décisif contre l'hypothèse de MN me semble le niveau fort inégal du respect de la déclinaison bicasuelle dans les diverses rédactions d'un même "texte". Comment expliquer, par des raisons stylistiques,